

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (Présents et représentés) = suffrages exprimés
15	14	15

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
15	0	0

Objet de la délibération
Vote du Budget Primitif 2026

Le mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thomas SAMPIETRO.

Présents : SAMPIETRO Thomas, BALAZUN Corinne, LEROYER Hugues, JEAN Marlène, MUSSO Tristan, POCARD du COSQUER de KERVILER Christine, VANEL Magali, SAUTEL Benoit, NICOLE Romain, BONAMY Déborah, CELIE Thomas, REMICHE Nicolas, MENSE Maryline, FERRIER Lionel.

Procuration : JULIEN Sarah a donné procuration à BALAZUN Corinne.

Secrétaire de séance : POCARD du COSQUER de KERVILER Christine.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 : - donne lecture des différents articles du Budget Primitif 2026 et, apporte des précisions sur les projets prévus en 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget, tel que décrit ci-dessous :

Désignation	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
VOTE	1 473 723.48 €	760 899.89 €	842 557.69 €	822 079.91 €
Reste à réaliser			228 664.23 €	113 717.00 €
Résultat reporté		712 823.59 €		135 425.01 €
TOTAL section	1 473 723.48 €	1 473 723.48 €	1 071 221.92 €	1 071 221.92 €

Mr le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DU CONSEIL MUNICIPAL
OÙ L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
à l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

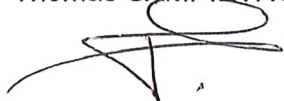
APPROUVE le Budget Primitif principal de la Commune pour l'exercice 2026 arrêté aux sommes de la balance présentée ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et, tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,
Thomas SAMPIETRO




La Secrétaire,
POCARD du COSQUER de KERVILER Christine



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sis 16 avenue Feuchères - CS 88010 — 30941 NIMES Cedex 09, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux, prorogeant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, la décision est déférée devant la juridiction administrative compétente (cf ci-dessus) dans un délai de deux mois.

084-218401153-20260428-20260403-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Mise en ligne sur le site internet le : 28/06/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/04/2026

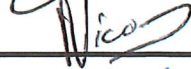
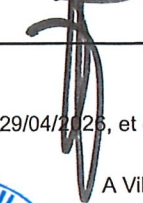
Présenté par SAMPIETRO Thomas, le Maire (1),

A Villars, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal de la COMMUNE DE VILLARS(2), réunie en session ordinaire

A Villars, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal de la COMMUNE DE VILLARS (2),(3).

001. SAMPIETRO Thomas , Maire	
002. BALAZUN Corinne , 1er Adjoint	
003. LEROYER Hugues , 2ème Adjoint	
004. JEAN Marlène , 3ème Adjoint	
005. MUSSO Tristan , 4ème Adjoint	
006. POCARD DU COSQUER DE KERVILER Christine , conseillère	
007. VANEL Magali , conseillère	
008. JULIEN Sarah , Conseillère	 <i>proposition BALAZUN Corinne</i>
009. SAUTEL Benoît , Conseiller	
010. NICOLE Romain , Conseiller	
011. BONAMY Déborah , Conseillère	
012. CELIE Thomas , Conseiller	
013. REMICHE Nicolas , Conseiller	
014. MENSE Marilyne , Conseillère	 <i>Mense</i>
015. FERRIER Lionel , Conseiller	

Certifié exécutoire par SAMPIETRO Thomas, le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/2026, et de la publication le 29/04/2026

A Villars, le 29/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture
084-218491453-20260428-20260403-DE
Date de dépôt en préfecture : 29/04/2026